

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 23 septembre 2024 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau,
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut
Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Personne

Absence motivée :

Aucune

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

R24SE09-222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Soumission VOI2024-TP-04 – adjudication d'un contrat
- 3.0 Octroi d'un contrat pour de travaux d'asphaltage
- 4.0 Dossier de l'employé numéro 61-0004
- 5.0 Varia
- 6.0 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R24SE09-223

SOUSSION VOI2024-TP-04 – ADJUDICATION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a procédé à un appel d'offres public pour la pose d'une couche d'enrobé bitumineux sur des sections du chemin Poulin;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont déposé chacun une soumission dans le délai prescrit et dont le procès-verbal d'ouverture fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse des soumissions a consigné dans son rapport que cinq (5) des six (6) soumissions déposées étaient conformes, dont la plus basse soumission déposée par Pavages Multipro inc., de Terrebonne, Qc.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, l'entreprise Pavages Multipro inc., dont la soumission était jugée conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

QUE le contrat découlant de l'appel d'offres publiques VOI2024-TP-04 soit adjugé à l'entreprise Pavages Multipro, et ce, selon les termes des documents de soumission, pour la somme soumissionnée de 131 956.37\$, incluant les taxes applicables.

QUE les sommes requises à l'exécution du présent contrat proviennent du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R24SE09-224

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines par sa résolution R24SE09-223 a octroyé un contrat pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Poulin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux sur une plus grande distance qu'initialement prévu;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavages Multipro accepte de réaliser des travaux sur une superficie additionnelle de 2131 m², et ce, aux mêmes prix tels qu'il apparaît au bordereau de soumission VOI2024-TP-04, articles 2.1, 2.2 et 3.1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut octroyer un contrat sous la formule gré à gré, en vertu de son règlement 2018-349, articles 8 et suivants portant sur la gestion contractuelle.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'OCTROYER un deuxième contrat à l'entreprise Pavages Multipro pour de travaux d'asphaltage, et ce, selon les termes de la soumission VOI2024-TP-04 et ses plans et devis, pour la somme de 88 671.35\$, incluant les taxes applicables;

QUE les sommes requises à l'exécution du présent contrat proviennent du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R24SE09-225

FIN DE CONTRAT POUR L'EMPLOYÉ #61-0004

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de mettre fin au contrat de travail de l'employé portant le #61-0004;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties et que cette dernière est confidentielle et qu'aucune informations supplémentaires ne sera données.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

DE METTRE fin au contrat liant l'employé portant le #61-0004 à la Municipalité de Messines;

D'AUTORISER le directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines l'entente de fin de contrat tel que conclue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R24SE09-226

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général